

LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE SAISON 2024-2025



BON A SAVOIR N° 4

CREATION D'UNE COMMISSION FEDERALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

A partir de la saison **2025/2026**, cette nouvelle commission statuera pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans un championnat Fédéral.

Article 34:

- Le nombre des obligations dirigées par les arbitres est fixé à 17 journées (une journée s'entendant du lundi au dimanche inclus d'une même semaine quel que soit le nombre de matches arbitrés pendant cette période) dont 2 sur les 3 dernières journées de la compétition.
- ➤ Cette commission dispose d'un délai supplémentaire de 8 jours par rapport aux dates prévues au calendrier des évènements pour faire paraître la liste des clubs en infractions et les sanctions y afférentes, soit les 8 octobre, 8 avril et 8 juillet.

Les décisions de cette commission seront examinées en appel par la Commission Supérieure d'Appel qui jugera en dernier ressort.

Yannick DANDRELLE Secrétaire de la CRSA Joël MULLER Président de la CRSA

4